

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 19 DECEMBRE 2024 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le DIX-NEUF DECEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 13 décembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Héléne, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)
BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
GOMEZ Héléne (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : don pour la population de Mayotte

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024
- 1. Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un chemin piétonnier
- 2. Demande de dotation au titre des Amendes de police pour les travaux de réfection des trottoirs
- 3. Lancement de la consultation pour le recrutement d'un Maitre d'œuvre pour les travaux de l'école
- 4. DM n° 4
- 5. DGF 2026 : Actualisation de la longueur de voirie communale

Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2024

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

1. Demande de subvention auprès de l'Etat pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg et parcours marchand – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Monsieur le maire expose que le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg et parcours marchand, dont le coût prévisionnel est estimé à 99 050 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)	39 620 €	40 %
Région	19 810 €	20 %
Département	19 810 €	20 %
Auto-financement		
Fonds propres	19 810 €	20 %
Emprunt	0	
Total HT	99 050 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 23 décembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 20 juin 2027

Il vous est demandé :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 99 050 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

~~S'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence si le taux de la subvention devait être de 30 %.~~

Autoriser le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Les conseillers municipaux demande que soit enlevé la phrase : S'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence si le taux de la subvention devait être de 30 %.

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/1 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 99 050 € HT.
- Approuve le plan de financement exposé.
- Autorise le Monsieur le maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.
- Autorise Monsieur le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

2. Demande de dotation au titre des amendes de police pour les travaux de réfections des trottoirs – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Le Maire informe l'assemblée :

Vu la délibération S1/8 du 27 janvier 2022 décidant de la réfection de trottoirs concernant la portion située le long de la RD 911 entre la mairie et la maison des associations,

Vu la délibération S3/1 du 31 mars 2022 décidant que suite à un effondrement de chaussée entre le numéro 46 et 100 de la rue de Cénevières, des travaux devaient être effectués rapidement,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une dotation au titre des amendes de police pour la sécurité routière,

Il vous est proposé :

- de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Lot dans le cadre des amendes de police 2024-2025 au titre de la circulation routière et plus particulièrement la sécurité routière et la signalisation horizontale et verticale.

- D'adopter le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	95 569.49 € HT
DETR :	24 689,00 € (notifié)
FAST :	7 163,00 € (notifié)
Amendes de Polices	30 000.00 €
Fonds propres :	33 717.49 € HT

- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/2 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Lot dans le cadre des amendes de police 2024-2025 au titre de la circulation routière et plus particulièrement la sécurité routière et la signalisation horizontale et verticale.

- Adopte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	95 569.49 € HT
DETR :	24 689,00 € (notifié)
FAST :	7 163,00 € (notifié)
Amendes de Polices	30 000.00 €
Fonds propres :	33 717.49 € HT